## La Rénovation

#### VIII

### Les libertés modernes

#### III

La manière d'entendre, d'appliquer et d'interpréter les libertés modernes a suscité plusieurs erreurs fondamentales qui peuvent se réduire à quatre systèmes principaux ou écoles : l'école naturaliste, l'école rationaliste, l'école protestante et l'école libérale catholique.

Ce sont ces quatre écoles qui forment ensemble le système errone du "Libéralisme doctrinal."

Ces différentes écoles ont quelque chose qui leur est commun et quelque chose par où elles se distinguent. Ce qu'elles ont de commun est de nier en tout ou en partie l'autorité de Dieu directement ou dans ceux qui le représentent. Tel est, dit Léon XIII, le vice radical du libéralisme. Ce qu'elles ont de distinct est le degré spécial d'autorité divine sur lequel porte leur négation.

Passons maintenant en revue chacune de ces écoles, nous appliquant à en connaître le caractère, le principe et la valeur.

Sur ce sujet important, M. l'abbé Collin, supérieur de St. Sulpice, a donné, il n'y a pas très longtemps, une conférence aussi intéressante qu'instructive et qui résume à peu près comme suit le caractère de ces écoles.

### ECOLE NATURALISTE.

Le caractère de cette école est la négation totale de l'autoritédivine, de la loi éternelle et des lois divines, comme règles de la conduite humaine et comme freins à la liberté. Elle professe le libéralisme absolu. Elle veut la liberté, toutes les libertés sans limites : liberté de tous les cultes quels qu'ils soient ; liberté de tout écrire, de tout publier, le scandale comme le reste ; liberté de tout enseigner, même les opinions les plus fausses et les théories les plus subversives ; liberté de penser et d'agir en matière religieuse selon sa conscience, sans restriction. Fait à noter : ceslibertés, à ses yeux, ne sont pas des concessions, mais des droits innés. Car, dit cette école, nous avons droit, par nature, à l'erreur comme à la vérité, au mal comme au bien ; et il n'appartient à aucun pouvoir de les supprimer ou de les amoindrir.

—Le principe d'où part cette école est que la nature humaine a tout ce qu'il lui faut pour se suffire à elle-même; qu'elle n'a ni loi au-dessus d'elle, ni puissance supérieure, pas même celle de Dieu, de laquelle elle dépende.

Dieu, pour elle, n'est qu'un mot.

C'est donc une école athée.

Elle rallie à ces monstrueuses erreurs les partisans du "socia-

lisme," du "nihilisme" et de la "morale indépendante."

—Elle vaut ce que vaut l'athéisme et avant de la quitter, contentons-nous de faire ce qu'a fait autrefois Mgr Dupanloup à l'égard du rédacteur en chef du "Siècle," adressons-lui simplement le traité de "L'existence de Dieu," par Fénélon.

### ECOLE RATIONALISTE.

Son caractère propre est de nier l'autorité de Dieu révélateur, c'est-à-dire de nier la révélation. Les lois divines et ecclésiastiques, qui se rapportent à la révélation, n'imposent aucune obligation que la liberté doive respecter. Elle reconnaît que la liberté peut se dépraver, mais la dépravation n'existe que dans les cas où il y a opposition avec la vérité naturelle, la justice, la raison naturelle. En dehors de ces cas, le champ s'ouvre sans barrières aux libertés des cultes, de la presse, de l'enseignement, de la conscience. Elles sont là dans l'honnête jouissance de leurs droits; et le législateur est tenu de les y protéger et d'aviser à ce qu'elles n'y soient point troublées. La foi ne compte pas ; l'autorité de l'Eglise, les lois de l'Eglise sont comme nulles. Les transgresser ne constitue pas un délit et ne fait pas que la liberté se transforme en licènce.

L'Eglise, au dire de ce système, n'est dans l'Etat qu'une sorte d'association comparable à une société de bienfaisance et n'ayant guère plus de droits ni d'attributions. Il faut, il est vrai, une religion, mais pour cette école, la religion naturelle suffit. On le voit, nous avons devant nous l'école "libre penseuse."

Ses partisans aimeraient à contempler le sectateur de Bouddha, le musulman et le catholique allant la main dans la main, priant ensemble sous la voûte du même temple.

O temps moderne! quelle liberté!

A les entendre, ce serait l'idéal du progrès. Et pour un catholique, et en réalité, ce serait l'hérésie totale. Oui, l'hérésie totale, puisque ce serait la négation de la divinité du christianisme et, par suite, de tous les dogmes à la fois.

—Le principe qui conduit l'école rationaliste, l'école libre penseuse à cet abîme est que Dieu, quoique créateur et souverain de la nature, ne peut pas cependant déroger aux lois naturelles, ne peut pas imposer à la raison des dogmes qui en dépassent la portée. Pour le libre penseur, les mystères de la foi sont impossibles, le miracle est impossible, l'ordre surnaturel, la révélation divine sont impossibles.

il es Ma afi

s'il No pa

lat tor Sor pro vie éco

VOI

tio

tes

aut seu rais poi bon

cepe l'Eg qu'a ritu tiqu de l souv la se tion ces

sur plèt faux

l'inf

est i

Le point faible de ce système est qu'après avoir admis Dieu, il en rejette un des attributs essentiels. En effet, si la révélation est impossible, c'est que le pouvoir ou le vouloir manque à Dieu. Mais le pouvoir, il l'a, puisque vous le déclarez tout-puissant.

A-t-il le vouloir? Si vous répondez : oui, comment osez-vous affirmer qu'il n'a pas voulu faire et qu'il lui est impossible de

faire ce qu'il peut faire?

Vous devez donc répondre non.—Mais s'il n'a pas le vouloir, s'il n'est pas libre, il est alors soumis à la fatalité, à la nécessité... Nous voilà donc en présence d'un monde éternel; et le panthéisme, parent de l'athéisme, se dresse formidable devant nous.

### ECOLE PROTESTANTE.

Le protestantisme admet la souveraineté de Dieu et la révélation de la loi divine. Son erreur consiste à méconnaître l'autorité de Dieu représentée par l'Eglise qu'il a établie et par le Souverain Pontife. En ce qui a trait aux libertés modernes, le protestantisme se confond à peu près dans le rationalisme; il en vient sans doute à demander l'instruction religieuse dans les écoles, mais une instruction telle que l'entend le protestantisme.

Le principe de cette erreur est le refus de reconnaître l'institution divine de l'Eglise et du Pape et la persistance à ne pas vouloir admettre qu'ils puissent être les dépositaires de la révélation divine. Quel est le nombre des sacrements? Quelques protestant disent deux; quelques autres, trois; les uns, quatre, les autres cinq; beaucoup même affirment qu'il n'en existe pas un seul. Pour être logique, le protestantisme doit admettre que la raison d'un homme vaut la raison d'un autre homme; qu'à ce point de vue, tous sont rationalistes et que le christianisme n'est bon qu'en autant qu'il s'accorde avec la raison.

## ECOLE LIBÉRALE CATHOLIQUE

Cette école admet la souveraineté de Dieu et la révélation; jusque là, elle s'accorde donc avec le protestantisme. Elle fait cependant plus, et reconnait en outre l'institution divine de l'Eglise et du Pape. Où se trouve donc l'erreur? En ce fait, qu'après avoir admis que l'Eglise peut légiférer en matières spirituelles, le libéralisme refuse de lui reconnaître toute action politique et sociale. Cette opposition de l'école libérale à l'action sociale de l'Eglise constitue, en quelque sorte, la négation doctrinale de la souveraineté de Dieu et de la révélation. Cette théorie provoque la séparation de l'Eglise et de l'Etat sur les questions de l'instruction publique, du mariage, des funérailles, etc., car pour résoudre ces questions conformément aux théories du libéralisme catholique qui refuse à l'Eglise tout pouvoir social, il faudrait admettre l'infériorité de l'Eglise vis-à-vis de l'Etat. Cette théorie repose sur une fausse notion de la liberté.

D'après cette même école, l'Fglise serait une société incomplète, ce qui, en dogme aussi bien qu'en doctrine, est absolument faux.

Léon XIII déclare au contraire que l'Eglise, telle qu'instituée, est une société complète et qu'elle est investie de tous les pou-

voirs d'une autorité parfaite. Nous reconnaissons tous en Dieu notre Souverain maître, mais Dieu est encore le père et le souverain des sociétés, et lorsqu'il parle par la voix de son Eglise, tous sont tenus d'obèir.

Voilà, succinctement relatées, les libertés modernes et les erreurs qu'elles ont provoquées. C'est ici le côté périlleux dont parle Mgr. Bougaud. Les principes patronisés par cés diverses écoles sont précisément les armes favorites dont se servent la Révolution et la Franc-maçonnerie pour exercer leur action sociale et politique. Les désastres causés par la mise en pratique de ces fausses théories seraient irréparables si l'Eglise n'était pas la pour leur imposer un frein, tracer les véritables limites que la liberté ne peut franchir impunément, sans engendrer les plus graves désordres.

Reprenons chacune des libertés modernes et voyons ce que le docteur infaillible de la catholicité en pense.

### I♥ Liberté des Cultes

Sur ce grave sujet, citons les propres paroles de l'encyclique Libertas:

" Mais pour mieux mettre en lumière ces vérités, il est bon que nous considérions séparément les diverses sortes de libertés que l'on donne comme des conquêtes de notre époque.-Et d'abord. à propos des individus, examinons cette liberté si contraire à la vertu de religion, la liberté des cultes, comme on l'appelle, liberté qui repose sur ce principe qu'il est loisible à chacun de professer telle religion qui lui plaît, ou même de n'en professer aucune.-Mais, tout au contraire, c'est bien là, sans nul doute parmi tous les devoirs de l'homme, le plus grand et le plus saint, celui qui ordonne à l'homme de rendre à Dieu un culte de piété et de religion. Et ce devoir n'est qu'une conséquence de ce fait que nous sommes perpétuellement sous la dépendance de Dieu, gouvernéspar la volonté et la providence de Dieu, et que, sortis de lui, nous devons retourner à lui.-Il faut ajouter qu'aucune vertu digne de ce nom ne peut exister sans la religion, car la vertu morale est celle dont les actes ont pour objet tout ce qui nous conduit à Dieu considéré comme notre suprême et souverain bien : et c'est pour cela que la religion qui "accomplit les actes ayant pour fin directeet immédiate l'honneur divin" est la reine à la fois et la règle de toutes les vertus. Et si l'on demande, parmi toutes ces religions opposées qui ont cours, laquelle il faut suivre à l'exclusion des autres, la raison et la nature s'unissent pour nous répondre : celle que Dieu a prescrite et qu'il est aisé de distinguer, grâce à certains signes extérieurs par lesquels la divine Provide cet sas par plu mu plu de

pul

soi avo cat me ·qu' lem en e la v dan ·et l Die bla lita l'as doit aut rité la r théi dit. mên ligio et q ques

tère

la pi

pruc

la pi

gouv

les c

un d

cont

et so

seule qu'u la lib relig fait qu'el tion dence a voulu la rendre reconnaissable, car, dans une chose de cette importance, l'erreur entraînerait des consequences trop désastreuses. C'est pourquoi offrir à l'homme la liberté dont nous parlons, c'est lui donner le pouvoir de dénaturer impunément le plus saint des devoirs, de le déserter, abandonnant le bien immuable pour se tourner vers le mal : ce qui, nous l'avons dit, n'est plus la liberté, mais une dépravation de la liberté et une servitu-

de de l'âme dans l'abjection du péché.

"Envisagée au point de vue social, cette même liberté veut que l'Etat ne rende aucun culte à Dieu, ou n'autorise aucun culte public : que nulle religion ne soit préférée à l'autre, que toutes soient considérées comme ayant les mêmes droits, sans même avoir égard au peuple, lors même que ce peuple fait profession de catholicisme. Mais, pour qu'il en fût ainsi, il faudrait que vraiment la communauté civile n'eût aucun devoir envers Dieu, ou qu'en ayant, elle pût impunément s'en affranchir ; ce qui est également et manifestement faux. On ne saurait mettre en doute, en effet, que la réunion des hommes en société ne soit l'œuvre de la volonté de Dieu, et cela qu'on la considère dans ses membres, dans sa forme qui est l'autorité, dans sa cause, ou dans le nombre et l'importance des avantages qu'elle procure à l'homme. C'est Dieu qui a fait l'homme pour la société et qui l'a uni à ses semblables, afin que les besoins de sa nature, auxquels ses efforts solitaires ne pourraient donner satisfaction, pursent la trouver dans l'association. C'est pourquoi la société civile, en tant que société, doit nécessairement reconnaître Dieu comme son principe et son auteur, et, par conséquent, rendre à sa puissance et à son autorité l'hommage de son culte. Non, de par la justice, non, de par la raison, l'Etat ne peut être athée, ou, ce qui reviendrait à l'athéisme, être animé à l'égard de toutes les religions, comme on dit, des mêmes dispositions et leur accorder indistinctement les mêmes droits.—Puisqu'il est donc nécessaire de professer une religion dans la société, il faut professer celle qui est la seule vraie et que l'on reconnaît sans peine, au moins dans les pays catholiques, aux signes de vérité dont elle porte en elle l'éclatant caractère. Cette religion, les chefs d'Etat doivent donc la conserver et la protéger, s'ils veulent, comme ils en ont l'obligation, pourvoir prudemment et utilement aux intérêts de la communauté. Car la puissance publique a été établie pour l'utilité de ceux qui sont gouvernés, et quoiqu'elle n'ait pour fin prochaine que de conduire les citoyens à la prospérité de cette vie terrestre, c'est pourtant un devoir pour elle de ne point diminuer, mais d'accroître, au contraire, pour l'homme, la faculté d'atteindre à ce bien suprême et souverain dans lequel consiste l'éternelle félicité des hommes: ce qui devient impossible sans la religion.

"Mais Nous avons dit ailleurs tout cela plus en détail : la seule remarque que Nous voulons faire pour le moment, c'est qu'une liberté de ce genre est ce qui porte le plus de préjudice à la liberté véritable, soit des gouvernants, soit des gouvernés. La religion au contraire lui est merveilleusement utile, parce qu'elle fait remonter jusqu'à Dieu même l'origine première du pouvoir, qu'elle impose avec une très grave autorité aux princes l'obligation de ne point oublier leurs devoirs, de ne point commander

avec injustice ou dureté et de conduire les peuples avec bonté et presque avec un amour paternel. D'autre part, elle recommande aux citoyens, a l'égard'de la puissance légitime, la soumission comme aux représentants de Dieu; elle les unit aux chefs de l'Etat par les liens, non-seulement de l'obéissance, mais du respect et de l'amour, leur interdisant la révolte et toutes les entreprises qui peuvent troubler l'ordre et la tranquillité de l'Etat, et qui, en resumé, donnent occasion de comprimer par des restrictions plus fortes la liberté des citoyens. Nous ne disons rien des services rendus par la religion aux bonnes mœurs et, par les bonnes mœurs, à la liberté même. Un fait prouvé par la raison et que l'histoire confirme, c'est que la liberté, la prospérité et la puissance d'une nation grandissent en proportion de sa mora-lité."

MARC-ANTOINE. a section of the sect

m

p

SC

h

c'

CO

de VI

ce

de

 $d\epsilon$ 

bo qu

da se De

pe

ok

qu

to re

da

sy

fai

cre col

cei

cer

## LA FORME CHRÉTIENNE ere R. (Lit. 1.1.) The DE document of the control o

# L'ASSURANCE POPULAIRE

ESSAI SUR LA MUTUALITÉ



and the state of t LA MUTUALITÉ CATHOLIQUE : SES SECOURS AUX MALADES. 

(Swite.)

Mais le grand argument des anti-décentralisateurs est celuici : avec le système de la caisse locale, il peut arriver et il est arrivé déjà que les fonds viennent à manquer dans la "Caisse des malades,", par suite d'insuffisance dans le nombre des agrégés locaux, ou bien à cause de maladies trop nombreuses ou trop fréquentes dans une localité particulière, et que des bénéficiaires ayant d'incontestables droits ne puissent obtenir les secours voulus, en temps d'incapacité de travail, après avoir longtemps et fidèlement payé pour s'assurer ces secours. Avec la caisse centrale, les charges, portant sur la masse des associés, sont mieux réparties et l'on ne peut citer un seul cas où des bénéfices légitimement dus n'aient pu être payés, sous ce système. Donc, il remplit mieux et plus efficacement les vues de la mutualité humanitaire.

Cet argument a de la valeur, on ne saurait le nier. Supposons, en effet, d'après la démonstration que nous faisions plus haut de la proportion possible des bénéfices, qu'une caisse locale de secours en maladie compte moins de dix-sept agrègés—et c'est le cas pour un très grand nombre de petits cercles ou petites cours—comment seront réalisés les fonds nécessaires pour payer un sociétaire malade pendant quinze semaines et retirant \$75.00 dans une même année? Les partisans de la décentralisation devront sûrement s'appliquer à faire disparaître convenablement cette difficulté avant d'insister trop sur la supériorité générale de leur système.

M. Robillard, que je tiens à citer encore ici, est un partisan déterminé de la caisse centrale, et il s'en explique comme suit :

"Dans mon opinion, pour la campagne et les petits centres, la centralisation des fonds est d'une absolue nécessité pour le bon fonctionnement général de la "Caisse des malades", parce que tous les membres sont ainsi également protégés, tandis que, dans le cas des sociétés organisées avec des cours ou petites succursales qui gérent elles-mêmes et séparément leurs fonds de secours aux malades, il arrive très souvent qu'une succursale ne peut faire face à ses obligations vis-à-vis de ses membres. Avec la centralisation des fonds au bureau général, les malades sont tous payés régulièrement, et ce, à la grande satisfaction de ces personnes qui, après tout, ne reçoivent que ce qui leur est légitimement dû.

"En effet, il est prouvé par les statistiques que dix pour cent des cours ou petites succursales ne peuvent faire face aux obligations contractées par elles envers leurs membres, tandis que quatre-vingt-dix pour cent ont un joli surplus. Remettez le tout à un bureau central, tous les malades seront payés régulièrement, et la société pourra augmenter son fonds de réserve tous les ans.

"Je n'ai peut-être pas le sens commun, mais on ne pourra mais me mettre dans la tête qu'il est juste que les membres de les cours d'une société de bienfaisance et de secours mutuel souffrent, quand les membres de quatre-vingt-dix autres cours sont dans l'abondance."

D'après ce qui précède, on peut conclure que l'un et l'autre système exposés ont du bon, comme l'un et l'autre ont des points faibles, plus ou moins sérieux. Theoriquement, on est porté à croire que la perfection relation processes processes de la combinaison judicieuse de ces grands en maladie pour les grands centres, où les cercles, cours ou succursales sont puissamment

fondés, avec un grand nombre de membres, c'est-à-dire les quatrevingt-dix pour cent, dont parle M. Robillard, et qui sont en étatde toujours rencontrer sûrement leurs obligations de ce chef. D'un autre côté, on choisirait plutôt la centralisation des fonds pour les petits centres, paroisses rurales, hameaux etc, c'est-à-dire pour ce dix pour cent des cours, succursales ou cercles, où le nombre des membres n'est pas suffisant pour garantir les bénéficesdus et exigibles.

Mais il convient de ne point perdre de vue qu'entre la théorieet la pratique, la différence est souvent énorme. Un arrangement comme celui qui vient d'être supposé aurait le désastreux effet pratique de syndiquer, d'une part, toutes les misères, sous la forme des Caisses de petits centres ne pouvant se suffire, pendant que, d'autre part, on laisserait thésauriser et s'engraisser dans leur égoïsme les cercles, cours ou succursales des grands centres, qui sont au-dessus de leurs affaires en ce qui concerne les secours en maladie. Pratiquement, il faut donc l'avouer, le vrai système mutualiste et plausible paraît bien être celui de la centralisation générale des fonds de secours en maladie, selon les suggestions offertes par M. Robillard. Sans de ce, l'opération de ce système peut prêter à certains abus. Il est du devoir des associations intéressées de se pourvoir contre ces abus, par toutes les précautions que de droit. C'est ce que s'est occupée de faire, à sa dernière convention annuelle, L'Union Franco-Canadienne, qui adhère à ce système de la centralisation ; tout comme l'Ordre Indépendant des Forestiers, tout comme l'Ordre des Forestiers Canadiens. lequel, après avoir eu, douze années durant, le système de décentralisation, a cru devoir, depuis deux ans, revenir à celui de centralisation, devant les récriminations unanimes de ses adhérents contre la décentralisation.

La recherche, sinon du meilleur des deux systèmes, du moins des plus sûres méthodes de l'appliquer efficacement, voilà un sujet qui mérite l'attention sérieuse et les soins constants, nonseulement des mutualistes, intéressés au premier chef, mais de tous les économistes catholiques consciencieux.

Il me reste à dire comment les associations de mutualité traitent leurs malades dont l'incapacité devient permanente, la classe de ceux qu'elles appellent leurs invalides. Quand un malade, durant deux années consécutives, a épuisé la somme de secours que représente le maximum du nombre de semaines au cours desquelles l'association accorde son assistance, il est rangé dans la catégorie des incurables et officiellement déclaré invalide, après un examen spécial a cet effet devant le médecin en chef de

la di cia se an cia "u fa

l'a

di

86

m

mo à l qu du ruc dit l'e:

Fr no ces dé et qu fai

àı

sei

No mo ces car

"Ca à le ren cul sécr

l'association. Le Bureau de direction ayant ratifié cette décision de son médecin en chef décrète le paiement à cet invalide, comme secours efficace et permanent à son incapacité, de la moitié du montant total de son certificat d'assurance (v. g. \$500. sur \$1,000.), la balance étant payable à la mort du sociétaire frappé d'invalidité, ou lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-dix ans. L'association continue à lui payer de plus, dans la plupart des cas, les secours périodiques du nombre maximum de semaines, chaque année, selon que l'autorisent ses règlements. Quelquefois, les associations profitent de cette circonstance d'invalidité pour opérer "un rachat", comme elles appellent cette opération qui consiste à faire se désister le sociétaire de son certificat total de dotation, moyennant paiement immédiat d'une somme un peu supérieure à la moitié, soit, par exemple, \$600. ou \$700. sur \$1,000. que cette avance de 50% du certificat de dotation, plus les secours du nombre maximum de semaines, chaque année, constituent une rude charge pour les associations, pour peu que les cas d'invalidité se multiplient. Aussi, certaines associations, éclairées par l'expérience, ont elles jugé prudent de s'éviter cette lourde corvée. L'Alliance Nationale s'en épargne une partie, en pourvoyant à ne payer qu'une seule fois les secours du nombre maximum de semaines (vingt, en son cas) pour la même maladie. L'Union Franco-Canadienne y échappe plus complètement encore par ses nouveaux règlements, en vertu desquels les secours en maladie cessent, de même que les contributions à cette "Caisse", sur la déclaration d'invalidité, tout comme à l'âge de soixante-dix ans, et de plus, le paiement de la moitié du certificat n'est effectué que si le bénéficiaire consent à payer, sur cette avance qui lui est faite, l'intérêt à 5%.

On assure même que le gouvernement de notre province songe à prohiber, comme trop risqués, ces bénéfices d'invalidité, dans la prochaine législation qu'il veut proposer sur la mutualité. Nous estimons qu'il serait sage de prendre cette détermination, à moins qu'il n'oblige les associations à exiger l'intérêt de 5% sur ces avances, qui deviendraient alors de véritables placements des capitaux de la réserve.

Voici encore qui n'est point de minime importance, ce placement judicieux des capitaux du fonds de réserve, tant pour la "Caisse de dotation" que pour la "Caisse des malades", de façon à les faire fructifier, et rapporter un intérêt propre à garantir le rendement complet qui est attendu de ces capitaux, dans le calcul des obligations des associations. Comment assurer ainsi la sécurité de ces capitaux et leur liquidation facile, en tout ou en

partie, dans des cas d'urgente nécessité: c'est un problème économique dont se préoccupent à bon droit les mutualistes expérimentés, et pour la solution duquel ils ont lieu de compter sur le concours précieux des économistes catholiques. Il est également question, pour notre gouvernement provincial, de ne point omettre cette importante matière, en légiférant sur la mutualité.

On prétend aussi que les pouvoirs publics se proposent d'exiger un dépôt de garantie, comme gage de bonne foi et de sûreté dans les opérations, de toutes les associations de mutualité fonctionnant dans notre province. Ce dépôt de garantie serait, croiton, de une piastre par chaque membre admis dans ces associations, ce qui paraîtrait constituer une proportion raisonnable, pour les plus petites comme pour les plus fortes de ces associations. Celles de deux cents membres déposeraient \$200, celles de dix mille membres, \$10,000 au trésor public, sous le contrôle d'un inspecteur spécial de la mutualité, et sous celui du public, au moyen de statistiques officielles publiées chaque année. Une pareille réforme, sans aucunement gêner la mutualité de bon aloi, aurait l'heureux effet de paralyser les fausses organisations qui s'affublent du masque de la mutualité pour exploiter le public, râflant sans pitié les épargnes du peuple pour enrichir certains lanceurs de projets aussi futiles que mirifiques. Ces lanceurs cyniques trouvent toujours moyen de déclarer banqueroute avant que n'arrive le moment de remplir au moins quelques-unes des obligations extravagantes qu'ils avaient assumées pour allécher les gogos, dont ils ont, entre temps, audacieusement empoché les économies. De tels cas ne sont, malheureusement, que trop fréquents, même parmi nous. On verrait avec satisfaction l'Etat y mettre bon ordre.

lé

no

pr

ra

éc

no

ré ju

me

un

Du

pa

rio

de

rig

me

Enfin, il est assez probable que le gouvernement de Québec jugera opportun d'interdire aux associations de mutualité l'application de cette clause, assez générale dans leurs règlements, en vertu de laquelle un sociétaire qui se retire après dix ans de sociétariat se voit rembourser la moitié, et s'il se retire après vingt ans, le montant total des contributions qu'il a versées à la "Caisse de dotation" de l'association. Les compagnies d'assurance régulière offrent un avantage analogue, sous l'appellation de "polices acquittées"; mais on est généralement d'avis que les associations de mutualité, avec les taux réduits qu'elles chargent pour l'assurance sur la vie, pourraient très-profitablement ne point se priver du bénéfice des confiscations de ce chef, ce qui grossirait d'autant les ressources des renoncements (lapses), lesquelles sont ap-

pelées à couvrir, dans la plus grande mesure possible, les frais de la mortalité courante.

Je crois avoir exposé, du moins en ses traits principaux, le fonctionnement de la mutualité, dans sa "Caisse des malades", et signalé en même temps quelques-unes des réformes que l'Etat pourrait avantageusement y opérer. Passant outre à des détails de moindre importance, je clos ici ce chapitre.

JEAN DUTAILLIS.

(A suivre.)

## LA POLITIQUE CATHOLIQUE EN BELGIQUE

DE 1814 A 1898

### III

On comprend que, voyant les fautes innombrables accumulées par ses amis, constatant avec douleur les ravages exercés, non seulement au sein des classes moyennes mais aussi dans l'esprit de la jeunesse, par les calomnies et les habiletés dont le libéralisme est resté coutumier, un publiciste bien inspiré ait fini par écrire: "Qu'arriva-t-il finalement? L'expérience est déjà là pour nous répondre. Il arrivera finalement, si les catholiques ne se réveillent et ne s'unissent plus étroitement qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent, que toutes nos libertés se dissiperont en fumée (1)".

Le coup de grâce fut donné, peut-on dire, à la politique unioniste par un de mes prédécesseurs au banc de Tournai, M. Dumortier, qui fit voter une proposition, justifiée par les circonstances, mais à laquelle M. de Theux eût peut-être bien fait de ne pas opposer la question de cabinet.

#### IV

Dès l'avenement du cabinet Lebeau-Rogier, s'ouvrit la période de transformation des partis et celle des cabinets homogènes, abstraction faite des tentatives unionistes de M. Nothomb et de son successeur d'un moment, M. Van de Wever.

M. Kersten, le sage et perspicace directeur du Journal historique, apprécia immédiatement le caractère de la situation. Comme le dit M. Balau, ses paroles dépeignirent exactement toute la

<sup>(1)</sup> Kersten. Journal hist. et littér. 1838, p. 23.

marche du libéralisme, à partir de cette époque, et indiquèrent avec une rare prévoyance le terme où il devait aboutir.

"Accordez", disait-il, au libéralisme le pouvoir sans partage, abandonnez-lui les grands intérêts du pays, permettez-lui de préparer seul notre avenir moral et politique, et il pourra vous traiter en ami et en frère, il vous fera toutes sortes de concessions secondaires, il vous accordera des subsides pour bâtir et pour réparer des églises, etc. Il est possible... qu'il surpasse même sous ce rapport le ministère sortant. Nous le répétons, pourvu que les catholiques renoncent entièrement au pouvoir et qu'ils ne prétendent même pas le partager, ils vivront en paix et amitié avec Messieurs les libéraux, aussi longtemps du moins que les expgérés d'entre ces derniers ne seront pas les maîtres (1)."

Les articles de M. Devaux dans la Revue nationale, qu'il venait de fonder, prouvaient que M. Kersten ne se trompait pas. Selon lui, "le cabinet ne serait pas la continuation de cet esprit de négativisme et d'abstention qui avait caractérisé l'administration précédente! Il était l'agrégation ministérielle la plus forte que la Belgique eût jamais connue. Après lui, un ministère de médiocrités était devenu impossible, etc., etc."

Les catholiques, malgré l'ostracisme dont on les avait frappés, ne se départirent point tout d'abord de leur endurance et de leur longanimité : ils ne manifestèrent aucune hostilité envers le nouveau cabinet.

Le Sénat ayant cependant à un moment donné, montré qu'il avait l'échine moins souple que la Chambre, le Roi retira sa confiance à son ministère et la plaça en M. Nothomb, resté sincèrement libéral unioniste (2).

Les deux cabinets qu'il composa, tout mixtes qu'ils étaient, ne purent plus compter que sur une majorité presque exclusivement catholique: ce qui n'empêcha pas le vote, à la Chambre par 75 voix contre 3 et au Sénat à l'unanimité, de son œuvre capitale—la loi de 1842 sur l'enseignement primaire, qui consacrait, sur le terrain de cet enseignement, une extension des pouvoirs de l'Etat considérable et pleine de périls pour la liberté.

En temps ordinaire, la presse libérale combattait M. Nothomb avec violence. Sa politique unioniste était passée de mode!

"La querelle des partis", s'écriait M. Devaux en 1843, "ne fera que s'aigrir de plus en plus, tant que l'opinion catholique ne sera pas convaincue par les faits qu'elle doit se résigner au rôle de minorité (3)."

Au surplus, le libéralisme était d'ailleurs à la veille de se modifier à un autre point de vue : sa direction passant de plus en plus entre les mains de la Maçonnerie, il allait se départir toujours davantage de ces habitudes de respect—généralement plus apparent que réel—dont il avait fait montre jusque-là vis-à-vis de la religion catholique et de ses ministres.

<sup>(1)</sup> KERSTEN. Journ, hist, et litt. Mai 1840.

<sup>(2)</sup> BALAU, ouvr. cité, p. 89.

<sup>(3)</sup> Revue nationals, t. VIII, p. 298.

Le 12 février 1845, traçant au libéralisme ses nouvelles voies, un maçon disait à la Loge d'Anvers : "Le libéralisme sera nous ; nous serons sa pensée, son âme, sa vie, nous serons lui enfin." Un an après, le Vénérable de la Loge La Fidélité de Gand résumait ainsi les vues de la Maçonnerie : "Il faut, s'écriait-il, établir autel contre autel, enseignement contre enseignement." (1)

"Honoré de la tiédeur de l'appui des catholiques "—pour reprendre une expression pittoresque de l'abbé de Foëre—le cabinet

Nothomb finit par s'en aller.

Il laissa la place, après l'interrègne ministériel de M. Van de Weyer, à un cabinet de Theux, catholique homogène pour cette seule raison que les libéraux ne permirent à aucun d'entre eux d'y entrer et qui, continuant la politique unioniste envers et contre tous, ne présenta aucune loi de parti et accepta comme président de la Chambre un des membres du cabinet. Lebeau-Rogier!

C'est pendant que le ministre de Theux était aux affaires que se tint à l'hôtel-de-ville de Bruxelles—comme si le libéralisme était la chez lui—le célèbre Congrès libéral de 1846, où s'élabora, dans l'ombre et le mystère, sous l'impulsion toute-puissante des loges et la direction effective de M. Defacqz, le programme nouveau du libéralisme. "Sous les demi-mots adroitement choisis se cacha l'esprit antireligieux dont on voulait insensiblement l'imprégner" (2). Ce fut ce Congrès encore qui mit sur pied un plan de réorganisation de l'armée libérale, "plan dont la réalisation devait avoir pour effet d'enrégimenter dorénavant les libéraux, non comme des volontaires, mais comme des conscrits" et de les faire marcher, à l'insu de la plupart d'entre eux d'ailleurs, au doigt et à l'œil de "Vénérables",... qui l'étaient généralement bien peu!

Encore que, au sortir même du Congrès, les libéraux se fussent divisés en jeunes et vieux—ces derniers étant traités par les autres, les avancés, "d'arriérés et de doctrinaires"—encore que leurs divisions eussent été poussées fort loin, les élections de 1847

tournèrent mal pour le ministère.

Il fut, en conséquence, remplacé par un cabinet Rogier-Frère, dans lequel ce dernier allait immédiatement prendre une place

prépondérante.

"Jeune, doué d'une grande intelligence et d'un non moins grand orgueil, il représentait fidèlement", dit M. Thonissen, " le libéralisme vainqueur". Il inaugura définitivement le règne de la "politique de parti" et travailla à l'ingérence extensive et souvent abusive de l'Etat, partout où la chose lui fut possible.

Le programme du nouveau cabinet visait tout d'abord cette " indépendance du pouvoir civil" devenue si burlesque dans certaines bouches et que personne n'avait jamais menacée. Il annonçait "un respect sincère de la foi et des dogmes, la protection des pratiques religieuses"—promesses indispensables pour endormir les défiances ou ne pas froisser les susceptibilités d'un grand nombre de fidèles ouailles de l'Eglise restées libéraux "ancien système".

<sup>(1)</sup> Le Journal de Bruzelles a publié sen discours dans 10 1 Fo. du 6 février 1855,-

<sup>(2)</sup> BALAU, ouvr. cité, pp. 124 et suiv.

L'abbé Balau, pour établir combien grande était alors la naïveté de beaucoup de ceux qui se laissaient endoctriner par la phraséologie ultra-modérée du cabinet et de ses soutiens, rappelle cette topique anecdote.

"En 1852, M. Lebeau publie son ouvrage: La Belgique depuis 1847, avec cette dédicace à M. X... "Vous disiez, il y a quelques semaines, à un de nos amis communs: "Vous n'avez qu'une raison pour voter en faveur de candidats libéraux, et moi j'en ai deux. Vous êtes simplement libéral; je suis, de plus, catholique de conviction." C'est après avoir entendu rapporter ces mots que l'idee m'est venue de vous adresser ces lettres." (Septièmo lettre aux électeurs, 1856, p. 247).

L'heure de la politique dite "nouvelle" avait donc sonné.

a

n

le

01

pa

d'

sc

pr

qu

me

tre

col

av

en lue

lib

pla

cat

de

alle

que

M.

tile

par

à la

ren qui sur

des

Je me garderai bien de la suivre dans ses manifestations si diverses et dans son accentuation incessante. Je me contenterai de constater que, tandis que les catholiques faisaient avec beaucoup de philosophie bonne mine à mauvais jeu, le pays s'apercevait si peu des dangers de l'orientation sans précédent imprimée à la direction des affaires publiques, que les libéraux arrivèrent à compter jusque 85 députés et leurs adversaires 23 seulement... Que les temps sont changés!

Le travail de sécularisation du Cabinet s'effectua de deux côtés surtout: sur le terrain de la charité et—ce qui fut plus grave encore au point de vue des conséquences—dans le domaine de l'enseignement. Pendant qu'on commençait à violer les volontés dernières des testateurs, à réduire le casuel des anniversaires, à contester misérablement aux fabriques d'église le droit de distribuer quelques pains à l'issue des services funèbres (1), on s'appliquait à renouer la chaîne des traditions orangistes et joséphistes en matière scolaire.

M. Balau a très bien résumé les empiétements successifs de l'Etat dans ce second ordre de choses. La page qu'il y consacre est suggestive. La voici :

"En 1834 et en 1835, l'Etat ne réclame que le droit de fonder quelques écoles modèles ; sa mission doit être de favoriser et de seconder l'enseignement libre. En 1842, il se fait concéder la faculté d'organiser lui-même un enseignement public, mais sans faire concurrence à l'enseignement libre, qu'il s'attachera plutôt à protéger ; en retour du droit qu'on lui concède, il organise légalement, dans ses écoles, l'enseignement religieux. En 1850, il s'arroge la mission d'étouffer par la concurrence les écoles libres; cette lutte contre l'enseignement est décrêtée législativement pour ce qui regarde l'enseignement primaire. D'autre part, l'Etat cesse d'organiser légalement dans ses écoles moyennes l'enseignement religieux ; il laisse seulement au clergé la faculté de donner cet enseignement.

En 1879, quand il se sera emparé de tout l'enseignement, il ira "jusqu'au bout", en organisant législativement dans l'ensei-

<sup>(1)</sup> BALAU, ouvr. cité.

gnement primaire la lutte contre les écoles libres, et en soustrayant définitivement toute école publique à l'influence religieuse."

J'ai à peine besoin de dire qu'il a été impossible jusqu'à ce jour de réagir, comme il conviendrait pour rentrer dans les véritables voies constitutionnelles, contre les tendances envahissantes et liberticides des pouvoirs publics dans la sphère de l'enseignement.

La loi de 1884 et celle de 1895—élaborées cependant toutes les deux sous des ministères catholiques—sont loin d'avoir remis les choses au point.

Ceux qui suivent nos débats parlementaires se rappellent sans doute les efforts inutiles tentés, en 1895, d'un côté par l'honorable M. Helleputte, d'un autre par moi-même, pour arriver à assurer à l'enseignement libre la place d'honneur que, selon nous, notre pacte fondamental lui assigne.

Helas! elle reste toujours d'actualité l'apostrophe que je me suis permis de lancer au gouvernement, quand je lui disais: "La liberté d'enseignement devrait être regardée chez nous par tous les pouvoirs publics comme une souveraine ayant droit à d'unanimes hommages, et on la traite presque en mendiante à laquelle on ne daigne faire que des aumônes"!

Ma voix n'a point été entendue alors. Mais je ne désespère pas de l'avenir. Les temps viendront, et plus tôt peut-être que d'aucuns se l'imaginent, où les catholiques sauront, sur le terrain scolaire aussi, manifester une virilité devenue bien nécessaire et prendre enfin d'énergiques initiatives qui s'imposent.

En attendant, je me rappellerai toujours avec quelque fierté que j'ai eu l'heureuse bonne fortune, dès mon entrée au Parlement, de pouvoir—de ce même banc de Tournai d'où durant trente-deux longues années mes prédécesseurs, M. Bara et ses collègues libéraux, l'avaient combattue et bafouée—défendre, avec une ardeur peut-être exagérée aux yeux de certains, mais en tous cas avec une entière sincérité et une indépendance absolue, la grande et sainte cause de la liberté d'enseignement!

Le cabinet de parti Rogier-Frère étant tombé, un cabinet libéral modéré, dont M. Henri de Brouckere était le chef, le remplaça. La presse libérale l'appela "endormeur". Par contre, les catholiques lui accordèrent leur appui, même après les élections de 1854, qui leur avaient donné la majorité.

Cette espèce de "ministère d'affaires" finit toutefois par s'en aller de lui-même. Il eut pour successeur un cabinet De Decker, que le Roi appela "le cabinet de son cœur". En le constituant, M. De Decker s'était livré, en somme, à une nouvelle et bien inutile tentative d'union, à laquelle les libéraux ne répondirent que par une méprisante froideur : ses membres, en effet, appartenaient à la fraction la plus incolore de l'opinion catholique.

On sait trop comment M. Frère et ses amis parvinrent à le renverser, au cri de "à bas les couvents!", lorsque M. Nothomb, qui en était le ministre de la justice, eut déposé un projet de loi sur la bienfaisance, dont le seul objet était de garantir la liberté des testateurs. Au reste, dépourvu d'énergie, il lâcha pied devant des tentatives émeutières n'ayant rien de bien effrayant, en présence surtout du concours que le Roi était décidé à lui prêter, et après des élections communales dépourvues de la signification politique qui leur fut attribuée par les ministres, MM. Nothomb et Mercier exceptés.

d

re

je

pe

er

D 18

m

l'e

SO

av

ce

cal

lais

Tor

Hog

sain

labe

pel f

Un cabinet catholique eût dû recueillir la succession du cabinet De Decker. Il n'en fut rien. On ignore encore quelles sont les raisons, demeurées un mystère, pour lesquelles le Roi se retourna inopinément du côté de MM. Rogier & Frère et leur passa de nouveau le pouvoir. "L'adhésion des chefs de la gauche à ses vues militaires figura sans doute parmi les plus décisives" (1).

M. Frère-Orban fut vraiment l'âme du nouveau ministère. Il profita de sa situation pour engager définitivement son parti dans les voies de son propre doctrinarisme, nettement antireligieux.

On ne se contenta plus de "restreindre la liberté des testateurs et de détourner quantité d'institutions charitables du but que leurs fondateurs leur avaient assigné". Ce furent là bagatelles de la porte.

On se mit à préparer une loi centralisatrice sur le temporel des cultes, "livrant le catholicisme—comme l'a jugé M. Woeste—aux coups de l'indifférence et de l'impiété."

On ouvrit aussi cette incroyable question des cimetières qu'on peut résumer de cette façon :

10 Jusqu'en 1862, catholiques et libéraux sont d'accord pour maintenir la séparation entre croyants et non-croyants;

20 A partir de 1862, on laisse au Bourgmestre le droit d'interpréter le décret de prairial comme il l'entend ;

30 Depuis 1879, on poursuit et on condamne le Bourgmestre qui maintient la séparation.

La loi qui fixa le mieux le pays sur les tendances du cabinet fut celle relative aux bourses d'études. Elle consacra d'odieuses spoliations, que n'avaient perpétrées ni la révolution française ni la tyrannie hollandaise. Elle demeurera l'opprobe, non-seulement du ministère qui la fit voter, mais encore du complice complaisant qu'il avait trouvé en la personne du jeune rapporteur de la section centrale, M. Jules Bara.

L'élévation de celui-ci au poste de Ministre de la Justice, le 14 novembre 1865, fut la récompense des services qu'il venait de rendre, en même temps qu'un gage de plus donné à la fraction avancée du parti libéral. Au surplus, il s'agissait d'exécuter impitoyablement la nouvelle loi, suivant son inique esprit. Or, précisément, pour cette œuvre sans grandeur, il était tout désigné l'homme dont toute la politique, étroite, mesquine, dépourvue de générosité, peut, aujourd'hui comme à ses débuts, se résumer en ces trois mots: "manger du curé".

Si l'on me demande ce que faisaient en ce temps-là les catholiques pour éclairer l'opinion publique et arracher le pouvoir aux.

<sup>(1)</sup> BALAU.

mains entreprenantes de leurs adversaires, je devrai répondre, en toute sincérité : "tout d'abord, pas grand'chose!"

"Beaucoup de catholiques", écrivait M. Armand Neut, en 1863, "voudraient obtenir les fruits de la lutte sans s'y engager, et triompher sans combattre eux-mêmes. Ils semblent attendre de leurs adversaires la réparation de leurs griefs et abandonner aux libres-penseurs le soin de défendre leurs libertés les plus chères. Ce sont eux qui soutiennent en grande partie la presse anti-religieuse par leurs abonnements... et, loin de soutenir la presse militante catholique, ils lui ont infusé le découragement en lui jetant un blâme stérile et souvent immérité."

Cependant, ils sortirent peu à peu de leur longue torpeur. Ils pensèrent à resserrer leurs liens, à donner de la vie à leurs œuvres, en les adaptant aux exigences du moment, et à les multiplier. D'où leurs grands Congrès de Malines—de 1863, de 1864 et de 1867—qui contribuèrent certes à leur rendre quelque nerf et même quelque ardeur.

D'autre part, l'audace sans cesse croissante des libéraux, dont l'esprit antireligieux se faisait jour de plus en plus, amenait à sortir des rangs de leur armée assez bien de ceux qui longtemps avaient cru pouvoir allier la qualité de "catholique" en religion à celle de "libéral" en politique.

Ce ne fut toutefois pas avant 1870 que le joug du sectaire cabinet Frère-Bara fut enfin brisé, M. Deschamps ayant en 1864' laissé échapper l'occasion de se saisir, résolûment et sans conditions, du pouvoir, que le Roi lui offrait.

(La fin prochainement.)

Jos. Hoyois.

## Le mouvement catholique

### AU CANADA

Par les soins de Sa Grandeur Mgr Walsh, archevêque de Toronto, un très joli monument a été élevé, à la mémoire du P. Hogan, dans le cimetière d'Uptergrove, Ont. Le P. Hogan est un saint prêtre dont la mémoire est vénérée partout où il a semé ses labeurs et prodigué sa bienfaisance.

Nous notons avec une légitime satisfaction le succès de l'appel fait aux catholiques irlandais de Montréal en faveur du déve-

loppement parmi eux de l'enseignement élémentaire supérieur. Ils ont, paraît-il, répondu à cet appel de façon à assurer l'existence de la fondation en vue.

Nos réformateurs nous ont-ils assez vanté, comme contraste aux institutions catholiques, les excellentes dispositions hygiéniques et, en général, le soin du confort des élèves qu'on remarque dans les écoles publiques des autres provinces, et particulièrement d'Ontario! S'il faut en croire un journal protestant de Toronto, il faut en rabattre de ces louanges motivées par des considérations fort étrangères, assurément, à la bonne formation intellectuelle et morale des enfants. D'après ce journal, beaucoup d'écoles publiques dans Ontario seraient défectueuses et donneraient peu de satisfaction et de confort au point de vue de l'éclairage, de la ventilation et du chauffage. On se plaint, d'autre part. que le programme d'études y est surchargé, et il se fait un mouvement pour qu'on le circonscrive à des notions plus simples et plus usuelles. Si elles n'ont pas même sur les écoles catholiques ces avantages matériels et si elles ne servent qu'à faire éclater les cerveaux comme des machines surchauffées, que leur reste-il donc, à ces fameuses écoles pratiques ?

g

pa

ti

Un

tio

Du

teu

l'hi

en

tou en e

inst

leur

bier

du c

octo

Ste.

lyn

Le nouvel évêque de Vancouver, C. A., Mgr. Alexander Christie, sera sacré dans la cathédrale de St. Paul, Minn., le 29 juin courant, par Sa Grandeur Mgr. Ireland, archevêque de St. Paul.

Des interpellations récentes faites au Sénat ont fourni l'occasion de révéler au public toute une série de documents portant sur la question scolaire au Manitoba. Ce sont diverses pièces imprimées et publiées à Rome, entre autres un mémoire de M. Laurier à la secrétairerie d'Etat, dans lequel la fourberie perce à chaque ligne pour qui est au courant de ce qui s'est passé ici.

Ces documents éclairent d'un triste jour l'esprit qui a poussé le chef libéral et les autres protestataires contre la conduite de l'épiscopat à manœuvrer auprès des autorités romaines pour les circonvenir et leur arracher une condamnation de l'attitude des évêques canadiens. Ils y vont même jusqu'à invoquer comme moyen leur propre conduite, lors de la discussion de la loi réparatrice, pour faire croire à l'existence dans le pays d'un état de choses comme celui qu'on remarque dans les vieilles sociétés européennes à Egard desquelles la diplomatie pontificale est tenue à

de grands ménagements, à des transactions, à des compromis-Est-il besoin d'ajouter qu'ils ont faussement représenté la situation sous ce rapport ?

Il faut que le Pape soit bien véritablement éclairé des lumières d'en haut pour avoir pu démêler la vérité dans cet amas de faussetés palpables ou de raisons spécieuses et donner aux catholiques canadiens, en même temps qu'un enseignement si sûr et si substantiel, une direction si propre à consacrer tous les droits et à nous mettre en mesure de profiter de toutes les satisfactions partielles en attendant des temps meilleurs. Aux promesses divines se joint l'hommage de la raison humaine pour saluer l'immortalité de l'Eglise, quand on la voit ainsi sortir victorieuse et triomphante de tant d'intrigues nouées autour d'elle, de tant d'écueils semés sur sa route.

Mais l'histoire s'écrira un jour, et elle flétrira comme animé de l'esprit de Cavour l'homme d'Etat qui n'a pas reculé, lui catholique, devant l'audace de présenter en plein parlement de son pays la figure de ce sinistre personnage comme l'une des plus grandes de ce siècle, supérieure même à l'intelligence d'un incomparable éclat qu'aura fait rayonner dans le monde entier le pontificat de l'immortel Léon XIII.

## **AUX ETATS-UNIS**

La conférence des têtes dirigeantes des séminaires aux Etats-Unis, conférence dont nous avons noté dans le temps la convocation, a été ouverte le 25 mai dernier, au Séminaire St. Joseph, à Dunwoodie, N. Y., par un brillant discours de Mgr. Conaty, recteur de l'Université catholique de Washington. L'orateur a fait l'historique du mouvement dont cette conférence a été le fruit et en a défini le but. Ce but, c'est, en somme, de fondre dans un tout plus uniforme l'œuvre générale des séminaires, en mettant en contact, annuellement, les têtes dirigeantes de ces grandes institutions et leur offrant l'occasion de comparer et de discuter leurs méthodes d'enseignement, en vue d'en tirer le plus grand bien.

L'idée de cette conférence a été émise à l'assemblée annuelle du conseil d'administration de l'Université de Washington, en octobre 1897. Etaient représentés à la conférence : les séminaires Ste. Marie, de Baltimore; St. Jean, de Boston; St. Jean, de Brooklyn; Ste. Marie de l'Ouest, de Cincinnati; Ste. Marie, d'Emmittsburg, Ind; St. Joseph, de New-York; l'Université de Niagara; Séminaire St. Charles, de Philadelphie; Séminaire de San Francisco, Cal; Seton Hall, du New Jersey. Les présidents des séminaires St. Bonaventure, d'Alleghany, N. Y., St. Meinrad, d'Indiana, Ste. Marie, de Cleveland, Kenrick, de St. Louis et St. Paul, du Minnesota, n'ayant pu être présents, avaient euvoyé des lettres d'approbation. L'abbé Colin, Supérieur du Séminaire de St. Sulpice à Montréal, et le P. Purbrick, provincial de l'Ordre des Jésuites, invités spécialement, ont chacun prononcé un discours dans lequel ils ont insisté sur l'importance de ce mouvement pour le bien de l'enseignement catholique et la bonne préparation aux études universitaires.

On a ensuite procèdé à l'organisation de diverses commissions, à chacune desquelles une tache distincte a été assignée. On a aussi nommé une commission spéciale chargée de préparer la prochaine conférence et d'y inviter toutes les facultés des séminaires.

Il a été décidé que la prochaine conférence, ou, mieux peutêtre, le prochain congrès des séminaires des Etats-Unis aurait lieu au Séminaire St. Charles, à Philadelphie, et s'ouvrirait le Ier septembre 1899.

f

la

asp

ci de d' co

po

gi

co

re

Tu

auj

recarb bliq soll

à s'

out

afin

rain

par

Mgr. Ireland a ajourné indéfiniment son voyage à Rome.

Le Providence Visitor se plaint de l'inactivité littéraire et intellectuelle des catholiques de la Nouvelle Angleterre. Nous nous contentons trop facilement, dit le confrère, des données statistiques qui établissent un contraste entre l'importance numérique que nous avons acquise et notre insignifiance à ce point de vue, il y a 50 ans. Le fait est que les œuvres catholiques dont la fondation ou le développement méritent d'être consignés sont rares dans la région dont parle le Visitor, et le confrère pourrait étendre ce reproche d'inactivité à plus d'une autre région aux Etats-Unis. On dirait que l'arbre catholique n'y a pas de sève vivace, desséché qu'il est par le souffle de l'indifférence générale.

Un journal catholique des Etats-Unis demande l'établissement d'une censure pour empêcher le journalisme jaune de profiter de la guerre hispano-américaine pour étaler son ignorance de nos doctrines comme de nos us et coutumes et satisfaire son besoin de calomnier ce qu'il ne connaît pas. L'histoire des moines

et des religieuses de Manille essayant de tromper l'amiral Dewey en lui demandant de conduire sa flotte à travers un passage garni de mines sous-marines suffirait à elle seule pour justifier cette de mande, si le bon sens du lecteur n'était une garantie suffisante contre de pareilles absurdités.

## **AUTRES PAYS**

ITALIE.—La France chrétienne du 15 mai nous apporte sur l'exposition d'Art sacré de Turin, exposition dont nous avons déjà parlé, les détails suivants :

" Il s'est ouvert à Turin, le 1er mai, une très remarquable exposition d'art sacré, n'ayant pas encore eu son égale pour la valeur, la rareté des objets réunis, pour le complet de la démonstration historique et archéologique, en même temps que religieuse et artistique; et surtout par la réunion produite de toutes les missions catholiques italiennes, dont les nombreuses députations formeront comme un peuple d'insulaires chrétiens, la réunis sous la houlette des prêtres des diverses congrégations s'employant avec tant de foi, de zèle, de dévouement à la conquête des âmes ; spectacle aussi curieux qu'intéressant et fait pour émouvoir les cœurs de tous ceux qui se préoccupent des gloires de la catholicité. Il se joindra, à cette splendide démonstration religieuse, des concerts de musique sacrée qui déploieront le même caractère d'universalité et d'études approfondies, donnant des auditions en compositions de tous les styles, de toutes les époques dont il soit possible de produire des fragments, et notamment du chant liturgique selon la pure méthode de St. Grégoire-le-Grand, l'immortel compositeur, que l'Ordre antique des Bénédictins a eu soin de

—Une autre grande démonstration religieuse a eu lieu à Turin du 11 au 19 mai à l'occasion de l'exposition du Saint-Suaire aujourd'hui et depuis des siècles propriété de la maison de Savoie.

—La Croix dit dans son supplément du dimanche  $22~\mathrm{mai}$ :

Encore deux gouvernements en désaccord entre eux qui recourent à la haute et impartiale sagesse de Léon XIII pour un arbitrage. Depuis des années il y a un différend entre la République de Saint-Domingue et celle d'Haïti. Pour la trancher, on sollicita en 1896 l'intervention du Pape, mais celui-ci ne consentit à s'occuper de l'affaire que si toutes les questions pendantes, outre celle de la délimitation de frontières, lui étaient soumises afin d'assurer entièrement la paix.

Les intéressés ont fini par adhérer au desideratum du Souverain Pontife et déjà le président de Saint-Domingue lui a fait parvenir sa demande officielle. On attend encore celle du prési

dent d'Haïti, et, si les deux demandes sont conformes, Léon XIII acceptera de se prononcer.

France.—Les journaux français publiés au lendemain du scrutin de ballottage viennent de nous arriver et nous apportent le résultat général de la lutte électorale. Ils confirment l'opinion que nous avions émise au sujet du scrutin du 8 mai : "Ces élections marquent un pas en avant dans la bonne voie."

Voici d'abord une importante statistique publiée par la *Croix* et qui fait la comparaison de l'ancienne chambre et de la nouvelle. Notre confrère affirme qu'il a évité avec le plus grand soin d'exagérer la bonne situation de la Droite.

ANCIENN	E CHAMBRE	NOUVELLE CHAMBRE
au 1er j	anvier 1898	au 1er juin 1898

ta si el la pa

jo

Fr

rit

ont

peu

ble

tut

gne

s'ét

plu

cer

son de

s'ét

Le

. 45		34	
. 44		74	
. 14		26	
		77	
	The second second	106	
		22	
. 140		124	
. 52		62	
. 54		56	
581	1 2	581	
	. 44 14 70 . 133 . 29 . 140 . 52 . 54	. 44 14 70 . 138 . 29 . 140 . 52 . 54	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$

L'ancienne Chambre, conclue la *Croix*, comprenait donc 173 députés favorables aux libertés religieuses ; la nouvelle en comprendra 211.

Ce n'est pas encore la victoire définitive, loin de la, mais personne ne pouvait s'attendre au succès complet, et l'on comprend que devant ces chiffres le grand journal catholique populaire qui a tant fait pour amener le résultat dont il se réjouit aujour-d'hui, s'écrie :

Les résultats de cette première campagne nous serviront d'utiles lecons et de puissant encouragement.

Pour la première fois, depuis 1885, les bons citoyens ont gagné beaucoup et perdu très peu.

Ils gagnent des sièges et surtout des têtes. Les catholiques se sont affirmés à la face du pays, comme une force agissante disciplinée, ils se sont montrés sûrs d'eux-mêmes et de leurs droits.

Ils ont loyalement tendu la main à tous les hommes d'ordre, et ceux-ci l'ont presque partout loyalement acceptée.

Dans un autre article, la *Croix* constate que le titre de clérical, au lieu d'être un épouvantail, a souvent servi et que les catholiques sont les seuls à avoir gagné beaucoup de sièges et des

3.1

orateurs, des chefs tels que Piou, Lerolle, Prache, Gourd, Déroulède, Millevoye, Daudé, etc. Ailleurs encore elle dit :

Avant de donner l'opinion des journaux sur les élections, donnons la nôtre :

Elle est essentiellement favorable.

Outre que nous sommes le seul parti à avoir conquis des sièges et acquis des chefs, nois sommes rentrés dans la politique ; désormais, nous comptons.

Tout ministère d'apaisement nous aura dans sa majorité, tout ministère sectaire nous trouvera contre lui, et nous n'y serous plus seuls ; nous formerons avec les modérés une formidable

Nous n'avons pas, en effet, seulement a notre actif les sièges gagnés par nous, nous avons ceux que nous avons fait gagner aux modérés. M. Brisson en sait quelque chose, c'est par nous qu'il a été batta sur le dos de M. Goblet avec le bois dont se chauffe M. Muzet.

Et, si les chefs du socialisme sont restés sur le carreau, c'est par nos amis, — tels MM. Guesde et Jaures, ou grâce aux voix de nos amis données avec discipline à leurs adversaires, — tels MM. Gérault-Richard et Thurot.

Nous sommes maintenant à la Chambre avec des représentants, des chefs, une politique ; et notre qualité de belligérants, si longtemps contestée, est reconnue dans le Parlement comme elle l'a été dans le pays.

La situation est toute nouvelle pour nous. Si les chefs, dans la direction desquels nous avons toute confiance, savent en tirer part, dans quatre ans, les élections nous donneront enfin la majorité d'ordre, de justice et de liberté après laquelle aspire la France laborieuse, honnête, patriote et catholique.

De son côté, Pierre Veuillot écrit dans l'Univers :

Le ministère Méline, avant les élections, possédait une majorité de 60 à 70 voix. Maintenant il en compte une de 70 à 80.

C'était le chiffre que le premier tour faisait prévoir. Les libéraux et les modérés ont plutôt, gagné du terrain qu'ils n'en ont perdu au scrutin de ballottage.

Il (le cabinet Méline) se trouve nous l'avons dit, en face d'appeu près la même majorité; mais cette majorité a infléchi sensiblement à droite. On n'y compte qu'une quarantaine de constitutionnels ayant pris ce nom. En fait les constitutionnels atteignent presque le double de ce chiffre, beaucoup d'entre eux s'étant présentés comme républicains modérés ou libéraux. De plus, le concours des catholiques n'a pas été, ça et là, sans exercer une influence salutaire, même sur des opportunistes qui se sont refusés à des engagements préeis. Il passe toujours un pas de l'électeur dans l'élu. Les inspirations de l'esprit nouveau s'étendent. On les voit pénétrer lentement les couches du centre. Le gouvernement devra tenir compte de tous ces éléments.

La Politique nouvelle, organe officieux de la Fédération électorale, dit :

La vérité est que le seul progrès, accentué et incontestable, s'est produit le 8 mai en faveur des idées de justice et de liberté, défendues par nos amis.

Il faut pourtant que les sièges gagnés par nos candidats aient été perdus par d'autres. La perte se répartit-elle en proportion égale ou inégale entre les opportunistes et les radicaux? C'est ce que les nomenclatures ministérielles ne nous permettent pas de savoir:

Il n'en subsiste pas moins ce fait indéniable: il s'est produit, dans le pays, un vif mouvement d'opinion en faveur des idées de justice et de modération. Le suffrage universel a manifesté son désir de faire de la République un gouvernement plus large, plus impartial et par conséquent plus intelligent et plus honnête.

Ce mouvement, le gouvernement l'avait constaté, apprécié, loué même. Il n'y a pas aidé, et, à la dernière heure, il a permis à ses préfets de le combattre.

Par cela même que ce mouvement a été combattu, il a montré sa force en obtenant un premier et important succès.

Bien mal inspirés seraient les gouvernements qui, par étroitesse d'esprit sectaire, refuseraient de faire concourir cette force au bien public.

Il y a donc lieu pour les amis de la France de se réjouir du résultat des journées des 8 et 22 mai.

Pour compléter la liste de nos appréciations, donnons celle du royaliste Cornély. Elle est intéressante.

Si l'on étudie les scrutins, on constate trois faits en dehors du maintien de la majorité entre les mains des républicains modérés augmentés des conservateurs.

Premier fait: L'opposition de droite — opposition d'ailleurs bien édulcorée qui fournit des appoints à la majorité dans tous les votes importants — reste stationnaire.

se

de

m

ce

M

Second fait: Apparition sur le champ de bataille du républicain catholique. Il y a là un petit groupe d'hommes tout à fait remarquables dont on entendra parler, qui sont à la fois pratiquès et militants, qui sont nés à la vie politique, appelés par Léon XIII.

La France, jusqu'ici, n'a connu le catholicisme en politique que sous la forme aristocratique et contemplative. Elle va le voir sous sa forme démocratique et militante. Et elle a déjà vu hier, en plein Paris, les catholiques donner une aubade avec musique, lampions et drapeaux, à l'américaine, au nouveau député Lerolle.

Troisième fait : décapitation et pullulement simultanés des socialistes. Ce parti a diminué en qualité et gagné en nombre, suivant le vieux principe physique qui veut que l'on gagne en surface ce que l'on perd en profondeur. Et, chose singulière, les agglomérations urbaines qui ont tâté des députés socialistes ont une tendance à les lâcher et à les exporter vers les campagnes.

C'est là le petit point noir pour l'avenir de la Chambre... gris plutôt.

Les partisans de l'ordre et de la liberté vont évidemment avoir un grand rôle à jouer. Nous suivrons leurs efforts avec la plus vive attention.

Angleterre.—Le New-York Freeman Journal considére comme très suggestif au point de vue du changement qui s'opère graduellement dans l'âme anglaise, le fait que des catholiques ont pu, en pleine ville de Londres, donner des conférences religieuses en plein air et recevoir un accueil sympathique.

Pourtant, si nous en jugeons par ce qui s'est récemment passé à l'université de Cambridge, le cri de No Popery à encore quelque effet sur les esprits. Tout récemment une démande a été faite aux directeurs (Sénat) de cette Université à l'effet de faire considérer certain collège catholique comme partie intégrante de l'Université. En dépit de l'appui d'hommes très distingués la proposition a été rejetée par un vote de 463 contre 218 à ce cri fatidique de No Popery!

—On est à établir en Angleterre une œuvre nouvelle destinée à permettre aux pauvres ouvriers d'aller passer quelques jours à la campagne pendant les mois d'été.

—A noter la troisième réunion annuelle des collèges catholiques d'Angleterre, tenue dans la première semaine de mai.

Espagne.—La noble Espagne a foi en la valeur de ses marins et de ses soldats, mais elle sait aussi que du Dieu des armées seul dépendent la victoire et l'avenir des nations. Aussi, des le début des hostilités, l'amiral Villamil consacrait-il sa flotte à la Vierge de Cadix et le gouvernement, fidèle interprète des sentiments populaires, réclamait-il des prières publiques pour le succès des armes espagnoles.

La Gaceta de Madrid a publié le texte de la lettre adressée à ce sujet au clergé du pays par la Reine Régente, Sa Majesté Marie-Christine. Voici la traduction de ce document :

Le Roy et, en son nom, la Royne-Régente du Royaume

Mes Révérends Pères en Jésus-Christ, archevêques, mes Révérends évêques et vicaires capitulaires des diocèses de cette monarchie.

Une explosion furieuse de passions, contre laquelle s'élèvent la voix de la morale outragée et les principes qui régissent

l'ensemble universel des peuples civilisés, a attiré sur l'Espagne les amertumes d'une guerre d'autant plus funeste que l'ennemi est impudent et effréné. Celui-ci s'est avisé d'attenter contre l'intégrité de notre territoire, en blessant ainsi les sentiments les plus purs de l'honneur national.

Si la vigueur éprouvée de la vaillante fration espagnole ne refuse aucun sacrifice dans la lutte sanglante qui lui a été imposée, elle n'oubliera non plus que, seul, Dieu est maître d'octroyer la victoire et de concéder, dans le cas contraire, la sérénité de l'âme avec laquelle la valeur sait toujours surmonter les dures épreuves de l'infortune.

Pour implorer et obtenir la faveur de Dieu en ces tristes jours actuels, en vue de donner la victoire à nos vaillantes armées de mer et de terre et de concéder à la patrie une nouvelle ère de paix propice, j'ai décidé d'envoyer cette royale lettre par laquelle je vous demande et vous charge d'ordonner dans la forme que votre zèle religieux vous dictera, des prières dans les églises qui dépendent de votre juridiction, afin d'obtenir du Très-Haut les secours de sa grâce en faveur de la nation espagnole. Je donnerai avis de tout au ministre contresignataire des Grâces et Justice.

Donné en notre palais, le 9 mai 1898.

Moi, la reine-régente.

Le ministre des Grâces et Justice, A. GROIZARD. au

tri

€n

gél

Tel

int

sa l

car

prê

trei

et t

ava

obst

doni
d'Et

si in

lettr

récit

lière

les ru Tout

Puisse Dieu exaucer ces prières et couronner d'une gloire mouvelle l'antique monarchie espagnole!

Viva Espana!

Belgique.—Dimanche le 22 mai a eu lieu en Belgique le premier tour de scrutin pour le renouvellement de la moitié de la chambre. Le résultat de ce jour et celui probable du ballottage ne paraissent pas devoir sensiblement modifier la composition de la chambre où les catholiques conserveront leur majorité.

DANEMARK.—M. Luigi Olivi résume dans la Rivista di scienze sociale e discipline ausiliare de février dernier, les notes par lui recueillies lors d'un voyage au Danemark, en août 1897. Il résulte de son récit que le catholicisme qui, depuis le seizième siècle, était à peu près inconnu au Danemark, reconquiert rapidement la faveur des foules.

L'ère de la régénération pour l'Eglise date de 1849, alors qu'un décret constitutionnel proclama la liberté religieuse. A l'heure actuelle dix-huit prêtres Danois travaillent à la conversion des âmes, aidés de cinquante Jésuites (les Danois ont le bon sens de ne pas craindre les Jésuites), de six Maristes, de 166 reli-

gieuses de St-Joseph, de sœurs de l'Amour chrétien et de Sainte-Elizabeth. La mission d'Islande a repris également un nouvel essor en 1895.

Cette renaissance catholique a commencé sous la direction de l'évêque d'Osnabrück, provicaire des missions du Nord, se continua sous celle du préfet apostolique Joseph Grüder et se fait aujourd'hui sous celle de Mgr. Von Euch, qui succéda à Grüder en 1883 et fut nommé vicaire apostolique et sacré évêque en 1892.

Deux choses, parmi beaucoup d'autres, ont fortement contribué à cette marche en avant : la réaction catholique produite en Allemagne par le Kulturkampf et le zèle véritablement évangélique déployé par les nouveaux convertis.

CHINE.—Mgr. Reynaud, vicaire apostolique du district de Tché-Kiang, vient de publier sous le titre Another China une intéressante brochure dont le Catholic World fait le résumé dans sa livraison de juin.

Le diocèse de Mgr. Reynaud couvre une superficie de 60,000 carrés et compte une population de plus de 23,000,000 d'âmes parmi lesquels il était, en 1896, 10,419 catholiques, un évêque, dix prêtres chinois et treize européens, cinq ecclésiastiques chinois, trente-cinq sœurs de Charité, vingt-neuf vierges du Purgatoire et trente-huit catéchistes.

Le zélé missionnaire dit que le Chinois n'est pas atteint des vices qui déshonorèrent Rome et la Grèce ancienne et qu'il est avant tout un esprit logique. Cette qualité intellectuelle est un obstacle absolu aux progrès du protestantisme.

ABYSSINIE.—Des lettres publiées par les Missions catholiques donnent les nouvelles les plus consolantes au sujet de la mission d'Ethiopie.

Cuba.—Le distingué correspondant qui nous a déjà fourni de si intéressantes notes sur les Cubains, nous adresse une nouvelle lettre dont nous extrayons les passages suivants :

" Quant à l'immoralité du peuple, j'ai par devers moi bien des récits qui ne sont pas édifiants.

A Tampa, en Floride, les Cubains avaient pour habitude régulière de laisser courir leurs enfants, garçons et filles, tout nus dans les rues, autour de leurs maisons, jusqu'à l'âge de six ou sept ans. Tout comme si c'eût été autant de petits chats et caniches. Les autorités municipales ont dû passer un règlement spécial et imposer une amende de \$5.00 pour chaque offense. C'a été le seul moyen de ramener ces gens à quelque sentiment de décence. Mais aujourd'hui encore à l'intérieur des maisons les enfants sont nus. J'ai moi-même vu, dans une porte entrebaillée, une fillette d'au moins six ans, nue comme Eve au paradis terrestre, et deux ou trois autres enfants dans le même état se jouant sur le parquet comme de petits chats.

Dans les manufactures de cigares, à Tampa, il y a très souvent un lecteur placé sur une espèce de tribune, qui lit à haute voix pour le bénéfice de tous les travailleurs et travailleuses. Le travail se fait en silence, silence de trappiste. Ce lecteur est payé par ses confrères; chacun se cotise, deux ou trois sous par jour, et il recoit ainsi un salaire régulier tout comme s'il eût travaillé.

Un Père Jésuite m'a dit que ces lectures étaient tout ce qu'il y a de plus révoltant comme littérature impie et immorale."

Notre ami nous adresse en même temps que ces notes la livraison de juin du *Cosmopolitan*, laquelle contient un article intitulé *In Havana just before the war*. Nous y trouvons quelques appréciations des Cubains au point de vue religieux.

"L'une des choses qui m'ont le plus frappé, dit en somme l'auteur, est le fait qu'à Cuba la plupart des églises sont vides, même le dimanche. Il est bien vrai qu'en ces temps troublés, elles ne sont pas toujours tenues ouvertes,... mais même les dimanches et jours de fête, l'on n'y voit que le petit bataillon de ceux que rien n'arrête, le troupeau choisi et non pas les foules que l'on croirait devoir s'y réunir.... Les combats de taureaux et les batailles de coqs, les amusements de toutes sortes, à la suite d'une messe basse, peut-être, les marchés, boutiques, théâtres, cafés ouverts etc., voilà les principales notes caractéristique du dimanche cubain."

Encore une fois, nous disons merci! à notre correspondant et nous souhaitons que son exemple soit suivi.

—Il paraît que l'île est pourrie de maçonnisme. La Havane pour sa part, compterait 80 loges et chaque hameau aurait la sienne.

6 mai, 1898.